

Province de Québec  
MRC de Bonaventure  
Ville de Bonaventure

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO R2022-758  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
DE LA VILLE DE BONAVENTURE**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le Conseil de la ville de Bonaventure a adopté à sa réunion du 7 novembre 2022 le Règlement numéro R2022-758 modifiant le Règlement de zonage de la ville de Bonaventure ;

**Que** ce Règlement a pour objet et conséquence de créer, à partir de la zone 12-M (Zone à dominance mixte), la nouvelle zone 13-C (Zone à dominance Commerciale), avec les dispositions afférentes aux usages 41 (Vente au détail - Produits divers), 43 (Vente au détail - Automobiles et embarcations), 511 (Intermédiaires financiers et d'assurance), 512 ( Services immobiliers et agences d'assurances), 513 (Services aux entreprises), 523 (Entretien ménager), 528 (Services de réparation), 2293 (Garages et équipements d'entretien des véhicules lourds), 2294 (Ateliers de peinture et de carrosserie (y compris les services de traitement pour automobiles contre la rouille à base d'huile; comprend également les ateliers d'aiguisage de scies et de couteaux), 2426 (Commerce de détail de fourniture agricole), 243 (Entreposage et services de transport de marchandises), 251 (Constructeur et entrepreneurs généraux) et 252 (Entrepreneurs spécialisés) ;

**Que** ce Règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement tenue entre le 5 octobre et le 13 octobre 2022 ;

**Que** ce Règlement est en vigueur en date du 28 novembre 2022, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure ;

**Que** ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la ville de Bonaventure.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
(sous réserve de son approbation)

---

François Bouchard  
Directeur général-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

**de l'**  
**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**du**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO R2022-758**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**  
**DE LA VILLE DE BONAVENTURE**

Je, soussigné(e), François Bouchard, certifie sous mon serment d'office que j'ai  
publié l'avis ci-avant conformément à la Loi,  
le 6 décembre 2022.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 6 JOUR DE DÉCEMBRE 2022.

---

François Bouchard  
Directeur général-trésorier